

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Moïse, tenue au 120 rue Principale à Saint-Moïse, le **1^{er} mars 2021**, à 19h30, sous la présidence de Monsieur Paul Lepage, maire.

Sont présents : Monsieur Patrick Fillion, conseiller # 1
 Madame Marielle Bérubé, conseillère # 2
 Madame Diane Parent, conseillère # 3
 Monsieur Maxime Anctil, conseiller # 4
 Madame Nancy Côté, conseillère # 5
 Madame Suzie Boudreau, conseillère # 6

Sont absents :

Secrétaire d'assemblée : Madame Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière

Formant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte par le président.

28-21

ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Monsieur Patrick Fillion et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour, de laisser ouvert l'item « Divers » et d'accepter le procès-verbal du 1^{er} février 2021.

Maire

LISTES DES FACTURES

SALAIRES et DÉDUCTIONS	
Remise Fédérale	166.84
Remise Provinciale	1 286.44
Patinoire	1 833.87
Administration	3 358.60
Coordonnateur en loisir	3 047.80
Eau potable & Aqueduc	1 326.38
Eau usée & Égout	103.80
Voirie	426.75
RÉSEAU ROUTIER	
Article quincaillerie, outil, piles, gants	35.40
Immatriculation	2 304.50
Enlèvement de la neige (3/6)	25 407.56
Essence, huile et diesel	1 011.75
MATIÈRES RÉSIDUELLES	
Collecte ordure et récupération (1/12)	1 888.84

LOISIR INTERMUNICIPAL	
Téléphone cellulaire	46.96
Frais publipostage	211.88
DIVERS	
Électricité (éclairage public)	306.77
Électricité (bassin d'épuration, route 297)	640.54
Téléphone (bureau, centre sportif, puit)	392.52
Téléphone (cellulaire)	31.86
Fond d'information du territoire	5.00
Frais de postes (journal)	54.76
Frais de poste (analyse d'eau potable et usée)	101.63
Papeterie et fourniture de bureau	343.98
Frais de postes (timbres)	528.89
Achat pelles à neige - patinoire	127.59
Réparation porte garage patinoire	147.52
Formation février 2020	318.48
Article nettoyage	112.73
Don Polyvalente Sayabec - album finissants No 16-21	75.00
Don Les Amirams de la Vallée No 17-21	100.00
Entente redevances carrières (La Rédemption) No 18-20	1 330.91
	47 075.55

mention Disponibilité de crédits

Je, Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Moïse certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour acquitter ces factures.

29-21 ACCEPTATION DES FACTURES

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement des factures énumérées précédemment.

Maire

30-21 APPUI

Résolution de demande au Gouvernement du Québec d'une Programmation Accès- Logis

Attendu que le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis;

Attendu que 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

Attendu que ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements;

Attendu que la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires;

Attendu que les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

Attendu que chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

Attendu qu'il est nécessaire de loger convenablement les québécoises et les québécois;

Il est proposé par Madame Suzie Boudreau, appuyé Madame Marielle Bérubé de

Demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.

De transmettre une copie de cette résolution à la ministre des affaires municipales et de l'occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du conseil du trésor, Mme Sonia Lebel, et au ministre des finances, M. Éric Girard.

Maire

31-21

VENTE POUR NON-PAIEMENT TAXES

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Moïse approuve la liste qui a été préparée par la secrétaire et soumis au conseil en regard des personnes endettées pour les taxes municipales et/ou scolaires envers la Municipalité, le tout en conformité avec l'article 1022 du code municipal (L.R.Q. chapitre C-27.1) et d'ordonner à la secrétaire, conformément à l'article 1023 de transmettre avant le vingtième jour du mois de mars 2021, au bureau de la municipalité régionale de comté, l'état ci-après des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes municipales et d'autoriser la secrétaire à retrancher de la liste, le nom des personnes qui régleront leur compte ou qui prendront entente pour régler leur compte avant cette date.

Maire

32-21

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)

Considérant que la municipalité de Saint-Moïse est limiter dans son budget pour l'amélioration de son réseau routier et qu'elle fait partie des municipalités dévitalisées;

Considérant que la municipalité de Saint-Moïse désire faire la pose de gravier dans des sections de la route McNider afin de rehausser la chaussée pour rendre la route plus sécuritaire aux usagers;

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Madame Suzie Boudreau et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse de demander une aide financière de l'ordre de 50 000\$ dans la cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM).

Maire

33-21

MANDAT SERVICE GÉNIE MUNICIPAL MRC

Travaux voirie ponceaux et gravier

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse mandate le service de génie municipal de la MRC de La Matapédia pour la réalisation des travaux de voirie sur le 1^{er} rang et les routes Paradis, Thibeault et Ste-Jeanne pour :

Lancer l'appel d'offres
Effectuer la surveillance de chantier
Lancer l'appel d'offres regroupé pour le contrôle qualitatif des matériaux en chantier

Maire

34-21

MANDAT SERVICE GÉNIE MUNICIPAL MRC

Garage municipal

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Madame Suzie Boudreau et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse mandate le service de génie municipal de la MRC de La Matapédia pour la réalisation d'un carnet de santé pour le garage municipal pour :

Produire et lancer l'appel d'offres de services professionnels afin de réaliser le carnet de santé du bâtiment ainsi que de définir en collaboration avec la municipalité ses besoins futurs et une estimation des coûts.

Maire

35-21 **MANDAT SERVICE GÉNIE MUNICIPAL MRC**

Plan d'intervention conduites aqueduc et égout

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse mandate le service de génie municipal de la MRC de La Matapédia pour:

- Les relevés nécessaires
- Les études géotechniques
- Les plans et devis préliminaires
- L'estimation des coûts

Maire

36-21 **BASSIN EAU USÉE ÉTUDE PRÉLIMAIRE**

Il est proposé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement du 3^e versement de l'offre de services professionnels en ingénierie de Tétra Tech pour l'élaboration d'une étude préliminaire, estimation de coûts et recommandations afin d'effectuer la mise à niveau du traitement des eaux usées, au montant de 5 098,57 \$.

Maire

37-21 **ADHÉSION ADMQ**

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement de l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2021, au montant de 569,13\$.

Maire

38-21 **ADHÉSION APLM**

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement de l'adhésion à l'Association des professionnels en loisir municipal (APLM) pour l'année 2021, au montant de 100,00\$.

Maire

39-21 **MATÉRIEL INFORMATIQUE**

Il est proposé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le remplacement de l'ordinateur à l'administration, au montant de 1 110,00\$ plus taxes.

Maire

40-21 **COMPÉTENCE EN TRANSPORT DE PERSONNES**

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte de céder leur compétence en matière de transport des personnes à la MRC de La Matapédia.

Maire

41-21 **BERCE DE SPHONDYLE**

Lettre d'intention pour adhérer au projet «Plan d'intervention stratégique matapédien contre la berce sphondyle»

Considérant que la berce sphondyle est bien implantée dans La Matapédia, et certains secteurs sont même très problématiques, principalement l'axe des routes 132 et 195 ;

Considérant que de nombreux cas de brûlures sont répertoriés auprès de citoyens;

Considérant que la berce envahit tous les types de milieux : forestiers, rives, champs, pelouses, en friches, urbains, parcs, fossés secs et humides, cours d'eau intermittents, etc.

Considérant que depuis 2015 l'OBVMR est en action à la lutte à la berce sphondyle;

Considérant que la propagation de la berce est très rapide;

Considérant que la berce sphondyle est peu connue et répandue ailleurs au Québec et qu'il est important de développer des expertises et des connaissances sur cette dernière;

Considérant que la nature et le plein air sont des activités récréotouristiques importantes pour La Matapédia et que la berce, par son envahissement, menace la pratique de certaines activités ;

Considérant que plusieurs municipalités ont entamé des actions de lutte sur leur territoire;

Considérant que plusieurs municipalités de la MRC ont l'intention de participer à une démarche regroupée de lutte à la berce afin de rendre la lutte plus efficace;

Considérant que notre municipalité est préoccupée par la propagation actuelle et future de la berce sur son territoire;

En conséquence, la municipalité de Saint-Moïse confirme qu'elle a réservé une somme de cinq mille dollars (5 000\$) pour des travaux terrain 2021 pour la lutte à la berce sphondyle sur son territoire. Par la présente, la municipalité désire également manifester son intention de participer à la démarche «Plan d'intervention stratégique matapédien contre la berce sphondyle» avec les autres municipalités de la MRC de La Matapédia.

Maire

42-21

RÈGLEMENT ANIMAUX

Projet de résolution concernant l'adhésion à une démarche régionale visant à faciliter l'application du règlement harmonisé concernant les animaux

Considérant que le 13 juin 2018, l'Assemblée nationale a adopté la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*;

Considérant que cette loi permet au gouvernement d'établir, par règlement, des normes relatives à l'encadrement et à la possession des chiens et les pouvoirs qu'une municipalité locale peut exercer à l'égard d'un chien ou de son propriétaire ou gardien ainsi que les modalités de l'exercice de ces pouvoirs;

Considérant les nombreuses responsabilités des municipalités locales dans l'application des dispositions de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* et du règlement qui en découle;

Considérant que la municipalité de Saint-Moïse ne dispose ni des ressources humaines, techniques, financières et matérielles pour appliquer adéquatement les dispositions de ladite loi et du règlement qui en découle;

Considérant qu'il y aurait lieu d'identifier des solutions régionales afin de permettre l'application de la réglementation sur les animaux dans une perspective d'optimisation des ressources;

Considérant que la MRC de La Matapédia pourrait encadrer les premières étapes d'une démarche régionale, mais qu'elle ne dispose ni du temps ni des ressources nécessaires pour porter l'ensemble de la démarche.

En conséquence, sur une proposition de Madame Nancy Côté, appuyée par Monsieur Patrick Fillion, il est résolu que la municipalité de Saint-Moïse :

1. Signifie à la MRC de La Matapédia son accord quant à la réalisation d'une démarche visant à identifier des solutions régionales afin de permettre l'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* et de la réglementation qui en découle ;
2. Autorise la MRC de La Matapédia à effectuer la recherche de financement nécessaire à la réalisation de cette démarche (chargé de projet, consultant, entreprise privée) ;
3. S'engage à collaborer avec la MRC de La Matapédia et toute autre personne nommée pour réaliser ledit mandat.

Maire

43-21

URBANISME - INSPECTION

Nomination des officiers municipaux responsables de l'application des règlements d'urbanisme

Attendu que la municipalité de Saint-Moïse a décrété par règlement qu'un officier municipal serait responsable de l'application des règlements d'urbanisme et de tout autre règlement applicable ;

Attendu que la municipalité de Saint-Moïse et la MRC de La Matapédia ont conclu une entente intermunicipale pour la fourniture de services en matière d'inspection par la MRC de La Matapédia;

Attendu qu'en vertu de ladite entente intermunicipale la municipalité doit nommer par résolution les officiers responsables de l'application des règlements d'urbanisme et de tout autre règlement applicable ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Madame Marielle Bérubé et résolu de nommer Karine-Julie Guénard, Mélissa Caron et Sébastien Gagné comme officiers municipaux responsables de l'application des règlements d'urbanisme municipaux et de tout autre règlement prévu à l'entente intermunicipale pour la fourniture de services en matière d'inspection et à signer tous les documents liés à ces règlements.

Maire

44-21 **GARAGE MUNICIPAL**

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte la soumission de Isolation Tousignant pour isoler une partie du toit du garage municipal, au montant de 1 494.68\$.

Maire

45-21 **TÉLÉPHONIE IP**

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Madame Suzie Boudreau et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise la conversion de 3 lignes téléphonique Telus après le 1^{er} mai 2021, soit les numéros :

418-776-2322

418-776-2833

418-776-2835

Maire

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président de l'assemblée déclare la séance levée à 20h55.

Président

Secrétaire

